



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique**

**Cinquante-huitième session**

Bonn, 5-15 juin 2023

**Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues  
par le Programme de travail de Nairobi sur les incidences  
des changements climatiques et la vulnérabilité  
et l'adaptation à ces changements**

**Rapport du secrétariat\***

*Résumé*

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités menées depuis mai 2022 au titre du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, le pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Y sont présentés les progrès accomplis, les bonnes pratiques adoptées et les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces activités en collaboration avec des organisations partenaires et des experts et, en conclusion, les prochaines étapes de la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi.

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## **Abréviations et acronymes**

CET	Comité exécutif de la technologie
COP	Conférence des Parties
initiative de Lima	initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation
PEID	petits États insulaires en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

## I. Résumé

1. Le Programme de travail de Nairobi a pour objet de renforcer l'action menée en faveur de l'adaptation en comblant les déficits de connaissances en matière d'adaptation et de résilience constatés par les Parties, en particulier les pays en développement parties, surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Les activités sont menées en collaboration avec un réseau rassemblant plus de 450 organisations partenaires, parmi lesquelles des établissements universitaires, des organismes d'exécution, des institutions financières et des entités du secteur privé, ainsi qu'avec des groupes d'experts, des organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des communautés de pratique.

2. En tant que pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention, le Programme de travail de Nairobi a pour rôle de mobiliser les partenaires, de favoriser la mise en commun des connaissances et des savoir-faire existants et nouveaux et d'en faciliter l'application sur le terrain.

3. Au cours de la période considérée, des activités ont continué d'être menées dans différents domaines thématiques, secteurs, régions et pays en vue d'intensifier les efforts d'adaptation, en particulier s'agissant : de combler les déficits de connaissances en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire (thème du quinzième Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi, qui s'est tenu en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP)) ; de mettre en œuvre la deuxième phase de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale/Conseil de coopération du Golfe ; de renforcer la collaboration dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités ; d'appuyer les activités conduites par les organes constitués et au titre des programmes de travail pertinents.

4. Depuis l'élargissement des mandats du Programme de travail de Nairobi en 2022<sup>1</sup>, le but est de profiter de l'élan donné par les activités réalisées jusqu'à présent pour renforcer son rôle en tant que pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention, en fournissant des connaissances concrètes et utiles aux Parties et aux organes constitués afin de les aider à combler les déficits, en veillant à ce que les efforts d'adaptation ne soient pas entravés par l'absence de connaissances, de systèmes de connaissances et de savoir-faire, et en cherchant à transformer la résilience face aux changements climatiques sur le terrain.

## II. Introduction

### A. Mandats

5. Adopté à la onzième session de la COP en tant que premier mécanisme de collaboration entre parties prenantes dans le cadre de la Convention, le Programme de travail de Nairobi constitue un pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience dont les activités sont axées sur les besoins exprimés.

6. À sa quarante-huitième session, le SBSTA a décidé qu'il examinerait les questions relatives au Programme de travail de Nairobi à sa première session ordinaire de l'année, et a prié le secrétariat d'élaborer un rapport annuel succinct assorti d'un résumé analytique sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au Programme de travail de Nairobi pour examen par le SBSTA à la session en question<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16.

<sup>2</sup> FCCC/SBSTA/2018/4, par. 27.

7. Dans le rapport sur ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBSTA a formulé des recommandations visant à renforcer le rôle joué par le Programme de travail de Nairobi dans l'intensification des efforts d'adaptation des pays<sup>3</sup>.

8. À sa cinquante-sixième session, le SBSTA a noté que le Programme de travail de Nairobi aidait les pays à combler leurs déficits de connaissances et à intensifier leurs efforts d'adaptation, et favorisait ainsi la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris<sup>4</sup>.

9. À sa cinquante-sixième session également, le SBSTA a fait le bilan du Programme de travail de Nairobi en vue d'en évaluer les résultats et l'efficacité pour ce qui était de répondre aux besoins en connaissances qui présentaient un intérêt pour l'application de l'Accord de Paris. Ce bilan a permis de trouver des moyens de renforcer les modalités opérationnelles et institutionnelles du Programme afin d'intensifier les efforts d'adaptation grâce à de meilleures connaissances<sup>5</sup>. Sur la base des résultats du bilan, le SBSTA a élargi les mandats du Programme de travail pour en améliorer l'efficacité et les résultats<sup>6</sup>.

10. Au cours de la période considérée, les travaux se sont poursuivis afin d'exécuter les mandats du Programme de travail et de renforcer son rôle de relais de connaissances dans le contexte desdits mandats et, plus largement, des mesures d'adaptation à mettre en œuvre au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

## B. Objet du rapport

11. Dans le présent rapport sont décrits les progrès accomplis et les résultats obtenus depuis mai 2022 dans l'exécution des activités menées au titre du Programme de travail de Nairobi conformément à son plan de travail, ses mandats et ses fonctions (voir la figure 1 pour une vue d'ensemble de ces activités). En conclusion sont proposées les prochaines étapes de la mise en œuvre du Programme de travail compte tenu de ses nouveaux mandats.

Figure 1  
Vue d'ensemble des activités menées depuis mai 2022



## III. Activités

### A. Domaines thématiques

12. Pour répondre aux besoins en connaissances thématiques déterminés par les Parties, le secrétariat a collaboré avec des partenaires du Programme de travail de Nairobi et des experts pour élaborer des supports de connaissances et faciliter l'établissement de nouveaux partenariats concrets. Au cours de la période considérée, conformément aux mandats du

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2021/3, par. 12 à 27.

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2022/6, par. 10.

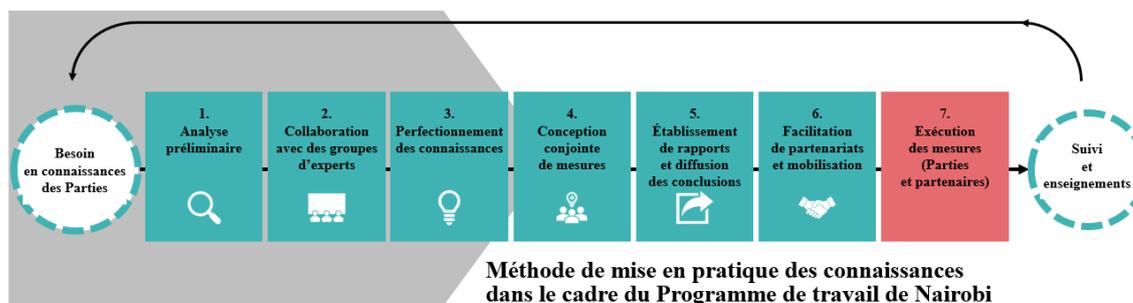
<sup>5</sup> Voir le document FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2022/6, par. 16.

Programme de travail, les domaines de travail ci-après ont été examinés : l'agriculture et la sécurité alimentaire, la biodiversité dans les forêts et les prairies, et les océans, les zones côtières et les écosystèmes. Pour chacun de ces domaines thématiques, le secrétariat applique une méthode graduelle et itérative de mise en pratique des connaissances pour produire des connaissances utiles aux fins de l'exécution de mesures d'adaptation (voir la figure 2).

Figure 2

### Méthode de mise en pratique des connaissances



#### 1. Agriculture et sécurité alimentaire

13. L'examen du domaine thématique de travail consacré à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, qui a débuté en 2022, se fait en appliquant la méthode de mise en pratique des connaissances. Un groupe d'experts du Programme de travail de Nairobi sur l'agriculture et la sécurité alimentaire a été créé et chargé de combler des déficits de connaissances critiques qui freinent l'intensification des mesures d'adaptation dans ces domaines et de repérer des pratiques exemplaires en la matière. Sa première réunion a eu lieu en septembre 2022.

14. Le quinzième Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi, qui s'est tenu en marge de la vingt-septième session de la COP, a favorisé le dialogue et l'échange de connaissances entre les Parties, les partenaires du Programme de travail, le groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et les organes constitués au titre de la Convention. Le programme du Forum a été établi à partir d'une analyse préliminaire de ce domaine thématique et des résultats de la première réunion du groupe d'experts.

15. Pendant le Forum, les débats ont porté en particulier sur les meilleures pratiques adoptées aux niveaux infranational, national et régional, notamment en ce qui concerne : l'éducation financière dispensée aux agriculteurs d'Amérique latine pour les aider à avoir recours aux mécanismes financiers et à améliorer ainsi leur résilience financière ; le renforcement des droits fonciers des femmes et des capacités financières des ménages, compte tenu des informations figurant dans un document technique consacré à l'adaptation basée sur les forêts publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>7</sup> ; la création d'une plateforme de mise en commun des connaissances sur les changements climatiques au Libéria<sup>8</sup>.

16. Le message clé qui est ressorti du Forum était qu'il fallait combler les déficits de connaissances et trouver des solutions synergiques pour : 1) créer des environnements favorables à la mobilisation de fonds en faveur de l'action climatique, qui nécessite une volonté politique plus forte ; 2) offrir un soutien, sous la forme d'un renforcement des capacités, aux jeunes agriculteurs et aux agents de vulgarisation agricole ; 3) produire et échanger des données et des connaissances, notamment des données ventilées par genre ; 4) tenir compte du rôle des femmes dans les pratiques agricoles et les chaînes d'approvisionnement locales afin de renforcer leur résilience financière et leur capacité à mettre au point des solutions novatrices ; 5) favoriser la collaboration avec des communautés de pratique dans le cadre du Programme de travail de Nairobi afin de renforcer les liens communautaires et d'établir des réseaux d'experts et une collaboration efficaces.

<sup>7</sup> Libert-Amico A., Duchelle A. E., Cobb A. *et al.*, *Forest-based adaptation: transformational adaptation through forests and trees*, 2022, Rome (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cc2886en>.

<sup>8</sup> <http://ccksp.gnf.tf/>.

17. Une deuxième réunion du groupe d'experts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire s'est tenue en ligne en mars 2023. Les experts ont : réfléchi à la manière d'achever le projet de document de cadrage en y ajoutant des sections relatives aux déficits et aux besoins de connaissances, aux bonnes pratiques et aux possibilités de synergies ; envisagé des mesures destinées à garantir la complémentarité des activités inscrites dans le Programme de travail de Nairobi avec les activités prescrites par la Convention dans d'autres domaines de travail, ainsi qu'avec des pratiques plus répandues en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, telles que celles prônées par l'Alliance pour des systèmes alimentaires résilients face au climat (CRFS Alliance) ; discuté de possibilités de collaboration, par exemple dans le cadre de projets et d'activités menés conjointement, notamment à l'appui des travaux des organes constitués au titre de la Convention.

## 2. Biodiversité dans les forêts et les prairies

18. Le groupe d'experts du Programme de travail de Nairobi sur la biodiversité a publié, avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'agence allemande de coopération internationale, et l'International Institute for Sustainable Development (IISD), une note technique sur la promotion de synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité<sup>9</sup>. Cette note est destinée aux correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, ainsi qu'aux ministères qui participent à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les auteurs ont présenté la note à l'occasion de l'Expo PNA, qui a eu lieu à Santiago en 2023.

## 3. Océans, zones côtières et écosystèmes

19. En collaboration avec le Comité exécutif de la technologie (CET), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le réseau Friends of Ecosystem-based Adaptation (réseau des Amis de l'adaptation écosystémique), le groupe d'experts du Programme de travail de Nairobi sur les océans a élaboré une note d'orientation sur les approches novatrices visant à renforcer l'adaptation des côtes et des océans dans l'intérêt de l'humanité et de la nature<sup>10</sup>. Les conclusions de cette note sont tirées des résultats d'une série de manifestations organisées par les quatre entités sur les approches intégrées de l'adaptation.

20. À l'occasion de l'édition 2022 du dialogue consacré aux océans et aux changements climatiques<sup>11</sup>, le groupe d'experts du Programme de Nairobi sur les océans a présenté ses travaux sur les points d'entrée et les instruments financiers permettant d'améliorer l'accès au Fonds vert pour le climat pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les zones côtières et maritimes<sup>12</sup>.

## B. Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation

21. L'initiative de Lima, un engagement à l'action pris conjointement au titre du Programme de travail de Nairobi par le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), par l'intermédiaire de son Réseau mondial d'adaptation, a pour

<sup>9</sup> Terton, A., Qi, J. et Zúñiga, G., *Promoting Synergies between Climate Change Adaptation and Biodiversity through the National Adaptation Plan (NAP) and National Biodiversity Strategies and Action Plan (NBSAP) Processes*, 2022, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique, IISD, GIZ, PNUE et SwedBio. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/619807>.

<sup>10</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et UICN, *Innovative Approaches for Strengthening Coastal and Ocean Adaptation: Integrating Technology and Nature-based Solution*, 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/tclear/coastalzones>.

<sup>11</sup> Voir <https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-2022>.

<sup>12</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Coastal adaptation and nature-based solutions for the implementation of NAPs: Considerations for GCF proposal development*, 2021, Bonn (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/278047>.

but de renforcer les efforts d'adaptation déployés au niveau sous-régional en comblant les déficits de connaissances prioritaires dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et surtout dans les PMA, les PEID et les États d'Afrique<sup>13</sup>.

22. La première phase de l'initiative de Lima avait pour objet de cerner les déficits de connaissances prioritaires. Sept sous-régions étaient visées : les Andes, l'Hindou Kouch himalayen, les îles de l'océan Indien, l'Afrique du Nord, les PEID du Pacifique, l'Afrique australe et l'Asie occidentale/Conseil de coopération du Golfe. Des ateliers d'établissement des priorités ont permis de recenser au total 150 déficits de connaissances prioritaires en matière d'adaptation, qui ont été regroupés en grandes catégories en fonction du type de déficit. Le secrétariat et le PNUE entament désormais dans plusieurs sous-régions la deuxième phase de l'initiative, qui consiste à proposer et à appliquer des mesures visant à résorber ces déficits de connaissances en collaboration avec des partenaires locaux.

#### **1. Sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale/Conseil de coopération du Golfe**

23. Dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale/Conseil de coopération du Golfe<sup>14</sup>, la deuxième phase de l'initiative de Lima a débuté à la mi-2021 en coopération avec des partenaires du Programme de travail de Nairobi. À partir des 28 déficits de connaissances recensés au cours de la première phase, les échanges tenus pendant les ateliers de la deuxième phase ont abouti à la formulation de 14 propositions d'action. Au cours de la période considérée, le secrétariat et le PNUE ont collaboré avec plusieurs partenaires locaux (universités, centres et réseaux) dans ces sous-régions pour mettre en œuvre ces propositions ; un rapport à ce sujet sera publié en 2023.

#### **2. Sous-région de l'Hindou Kouch himalayen**

24. Dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen<sup>15</sup>, les préparatifs de la deuxième phase de l'initiative de Lima, menés en collaboration avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, sont en cours.

25. Les responsables mèneront les activités en s'inspirant de la méthode appliquée dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale/Conseil de coopération du Golfe et en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience. Le programme de travail ci-après a été proposé pour 2023 : recensement des initiatives existantes ; mobilisation des organisations concernées œuvrant dans la région ; organisation de deux réunions techniques (l'une en ligne et l'autre en présentiel, sous réserve des ressources disponibles) ; élaboration d'un rapport de synthèse sur les résultats des travaux et d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ; mise en œuvre d'activités de communication et de sensibilisation.

### **C. Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités**

26. Le SBSTA ayant décidé à ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions d'élargir le Programme de travail de Nairobi pour combler, dans toutes les régions, les déficits de connaissances propres à la situation particulière des différents pays, les partenariats établis dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités ont été étendus à des universités et des organismes techniques du monde du Sud, bien que les fonds disponibles pour la mobilité des étudiants soient limités. En 2022, trois projets menés dans le cadre de ce Programme, en Argentine, en Inde et au Samoa, et à Vanuatu, ont presque été achevés, et deux ont été menés à bien :

a) L'Université du Michigan, aux États-Unis d'Amérique, s'est associée au Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes pour mettre au point, à l'intention du Centre et des chercheurs de l'écorégion du Kangchenjunga, zone

<sup>13</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/laki.aspx>.

<sup>14</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-NorthAfrica.aspx> et <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-WestAsia.aspx>.

<sup>15</sup> Voir [https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI\\_HKH.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI_HKH.aspx).

transfrontalière de la région de l'Hindou Kouch himalayen<sup>16</sup>, un modèle permettant de comprendre les évolutions actuelles et prévues dues aux changements climatiques et leurs effets sur la biodiversité et les écosystèmes de cette écorégion ;

b) L'Université de Wageningen (Wageningen University and Research), au Royaume des Pays-Bas, s'est associée avec des partenaires du Programme de travail de Nairobi pour effectuer une évaluation comparative des cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage relatifs aux projets d'adaptation<sup>17</sup>, puis formuler des recommandations qui serviront à élaborer un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour le Programme de travail de Nairobi.

27. En 2022 ont débuté ou se sont terminés quatre autres projets visant à combler les déficits de connaissances recensés lors d'ateliers organisés dans le cadre de l'initiative de Lima, dans la région de l'Hindou Kouch himalayen, dans les PEID du Pacifique, en Afrique du Nord et en Afrique australe. Les résultats de ces projets, résumés ci-après, seront publiés sur le portail de connaissances sur l'adaptation<sup>18</sup> :

a) L'Université Tribhuvan (Népal) s'associe avec l'Université Jawaharlal Nehru (Inde), le Partenariat mondial pour l'eau-Asie du Sud et le centre régional de collaboration de Bangkok pour examiner les phénomènes hydroclimatiques extrêmes et la sécurité de l'approvisionnement en eau en milieu urbain à Pokhara (Népal) afin de guider les efforts d'élaboration de politiques et de planification en matière de sécurité hydrique dans la région ;

b) L'Université de Galway (Irlande) a effectué une analyse économique préliminaire sur les limites de l'adaptation écosystémique face aux risques d'inondations côtières dans les îles du Pacifique et envisage maintenant de lancer un projet de suivi ;

c) L'Université britannique en Égypte collabore avec l'Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique et le Centre de recherche agricole de l'Égypte pour analyser l'interaction entre désertification et situation socioéconomique dans la région du delta du Nil, et ces travaux ont déjà abouti à la rédaction d'une note contenant des recommandations précises à l'intention du Ministère égyptien de l'agriculture et de la restauration des terres ;

d) Le réseau européen CHARM-EU (Challenge-Driven, Accessible, Research-based, Mobile European University) collabore avec l'Institut international de gestion des ressources en eau, en Afrique australe, pour développer les connaissances sur la sensibilité des zones agroécologiques du bassin du Limpopo (Botswana) aux changements climatiques passés et futurs, en vue de guider les efforts d'adaptation des agriculteurs de la région.

## **D. Collaboration avec des organes relevant ou non de la Convention**

### **1. Coopération dans le cadre de la Convention**

28. Des représentants du secrétariat et des partenaires du Programme de travail de Nairobi collaborent régulièrement avec des organes constitués et des structures institutionnelles relevant de la Convention pour les aider à exécuter leur plan de travail et à s'acquitter de leur mission. À cet égard, les activités ci-après ont été menées au cours de la période considérée :

a) Soutien aux pays en développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation : d'une part, le Groupe d'experts des PMA est assisté dans sa mission consistant à combler les déficits et les besoins des pays en développement liés au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, et, d'autre part, des experts et des partenaires du Programme de travail de Nairobi sont mobilisés pour

<sup>16</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/item.aspx?ListItemId=29312&ListUrl=/sites/NWPStaging/Lists/MainDB>.

<sup>17</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/News/Pages/WUR-project-MEL.aspx>.

<sup>18</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Home.aspx>.

fournir aux PMA des connaissances à jour, notamment en produisant des documents complémentaires à la note technique mentionnée au paragraphe 18 ci-dessus ;

b) Collaboration avec des organes constitués en réponse à des tâches précises prévues dans leur plan de travail : par exemple, la collaboration avec le CET a porté sur des approches novatrices de l'adaptation en phase avec son plan de travail, notamment sur les approches décrites dans la note d'orientation mentionnée au paragraphe 19 ci-dessus ;

c) Diffusion d'informations sur les possibilités de collaboration avec les organes constitués : des informations sur les possibilités de collaboration sont régulièrement communiquées aux centres de liaison nationaux et aux partenaires du Programme de travail de Nairobi au moyen des outils de communication du Programme (voir la section IV.A ci-dessous) et d'activités ciblées de promotion de la participation à des manifestations et à des appels à soumissions et à contributions.

29. Des représentants du secrétariat ont rendu compte au Comité de l'adaptation, à ses vingt-deuxième et vingt-troisième réunions, des activités menées au titre du Programme de travail de Nairobi<sup>19</sup>. Le Comité a suivi avec intérêt l'exposé sur les travaux consacrés à l'adaptation et les futures possibilités de collaboration<sup>20</sup>, et pris note des possibilités de renforcement de la collaboration et d'échange de connaissances que le Programme de travail pourrait lui offrir, en particulier dans le cadre de sa fonction de promotion des synergies et de renforcement des échanges avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux et de partage d'informations, de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques.

## 2. Coopération en dehors de la Convention

30. Dans la foulée de la dynamique suscitée à l'échelle mondiale par la vingt-septième session de la COP, au cours de laquelle le rôle crucial de l'eau dans l'action climatique a été souligné, l'engagement a été pris, au titre du Programme de travail de Nairobi, d'améliorer les connaissances et de catalyser l'innovation en vue d'intensifier les mesures d'adaptation axées sur l'interaction entre l'eau et le climat avec les acteurs concernés. Cet engagement a été présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, en collaboration avec le Fonds vert pour le climat et l'Organisation météorologique mondiale, et consigné dans le Programme d'action sur l'eau, dans lequel sont compilés tous les engagements pris volontairement dans le domaine de l'eau pour accélérer les progrès au cours de la deuxième moitié de la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028) et de la période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2020-2030).

## IV. Communication et sensibilisation

### A. Outils de communication

31. Le portail de connaissances sur l'adaptation a été lancé en 2015 afin de fournir une plateforme réservée au Programme de travail de Nairobi pour le partage, l'échange et l'acquisition d'informations sur l'adaptation. Il sera mis à jour en 2023 de façon à améliorer l'accessibilité et la convivialité et à y ajouter des points d'accès pour la mobilisation des partenaires et les engagements à l'action, des renseignements sur les activités menées au titre du Programme de travail de Nairobi, ainsi que des ressources telles que des notes d'orientation et des études de cas susceptibles d'éclairer la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation.

32. Pendant la période considérée sont parus deux numéros du Bulletin du Programme de travail de Nairobi<sup>21</sup>, mettant en évidence les progrès accomplis et les possibilités de collaboration dans le cadre du Programme de travail et fournissant des informations sur les ressources pédagogiques, sur les manifestations passées ou à venir, y compris celles

<sup>19</sup> Voir <https://unfccc.int/event/AC-22> et <https://unfccc.int/event/AC-23>.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/627246>.

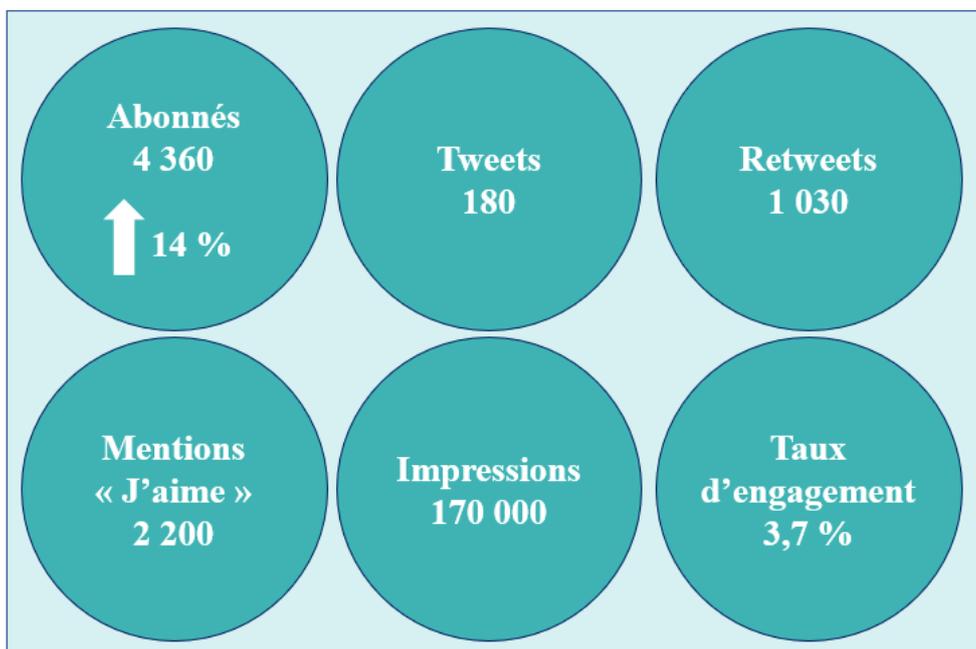
<sup>21</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/adaptation-newsletters>.

organisées par les organes constitués au titre de la Convention et les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi, et sur les mesures prises en matière d'adaptation.

33. Lancé en 2017, le compte Adaptation Exchange sur Twitter (@AdaptXchange)<sup>22</sup> a gagné environ 14 % de nouveaux abonnés au cours de la période considérée. Parmi les abonnés figurent des partenaires du Programme de travail de Nairobi, des administrations nationales, des praticiens, des chercheurs, des universitaires et des journalistes. Des tweets sont régulièrement publiés sur les activités menées au titre du Programme de travail, la collaboration avec les organes constitués et les partenaires du Programme, les mesures d'adaptation mises en œuvre dans les sous-régions et leurs résultats. Pendant la période considérée, 180 tweets ont été publiés, pour 1 030 retweets, et le compte a recueilli 2 200 mentions « J'aime » et 170 000 impressions (voir la figure 3).

Figure 3

#### L'activité sur Twitter en chiffres



## B. Quinzième Forum des coordonnateurs et autres manifestations

34. Le secrétariat a organisé un certain nombre de manifestations au titre du Programme de travail de Nairobi, aux niveaux mondial et régional, en association avec des partenaires du Programme, des Parties et des organes constitués, notamment :

a) À la cinquante-sixième session du SBSTA, une manifestation parallèle sur l'intensification des efforts d'adaptation grâce à l'amélioration des connaissances<sup>23</sup> et un dialogue informel sur le Programme de travail de Nairobi<sup>24</sup> ;

b) En marge de la vingt-septième session de la COP, le quinzième Forum des coordonnateurs, une manifestation parallèle consacrée à l'échange de connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes<sup>25</sup> et la manifestation du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités dans le pavillon du réseau Resilience Frontiers<sup>26</sup> ;

<sup>22</sup> Voir <https://twitter.com/AdaptXChange>.

<sup>23</sup> Voir <https://unfccc.int/event/enhancing-adaptation-action-NWP-event>.

<sup>24</sup> Voir <https://unfccc.int/event/enhancing-adaptation-action-through-knowledge-sbsta-informal-event-on-the-nairobi-work-programme>.

<sup>25</sup> Voir <https://unfccc.int/event/side-biodiversity-ecosystems>.

<sup>26</sup> Un résumé de ces manifestations est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/627330>.

c) Deux réunions en ligne du groupe d'experts du Programme de travail de Nairobi sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en septembre 2022 et en mars 2023, respectivement ;

d) Une manifestation parallèle sur l'interaction entre l'eau et le climat en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023<sup>27</sup>.

35. En outre, le secrétariat et les partenaires du Programme de travail de Nairobi ont participé à diverses manifestations dans le cadre et en dehors de la Convention, notamment à celles organisées par des organes constitués pour présenter les travaux en cours et promouvoir les possibilités de participation à l'intensification des efforts d'adaptation dans les pays.

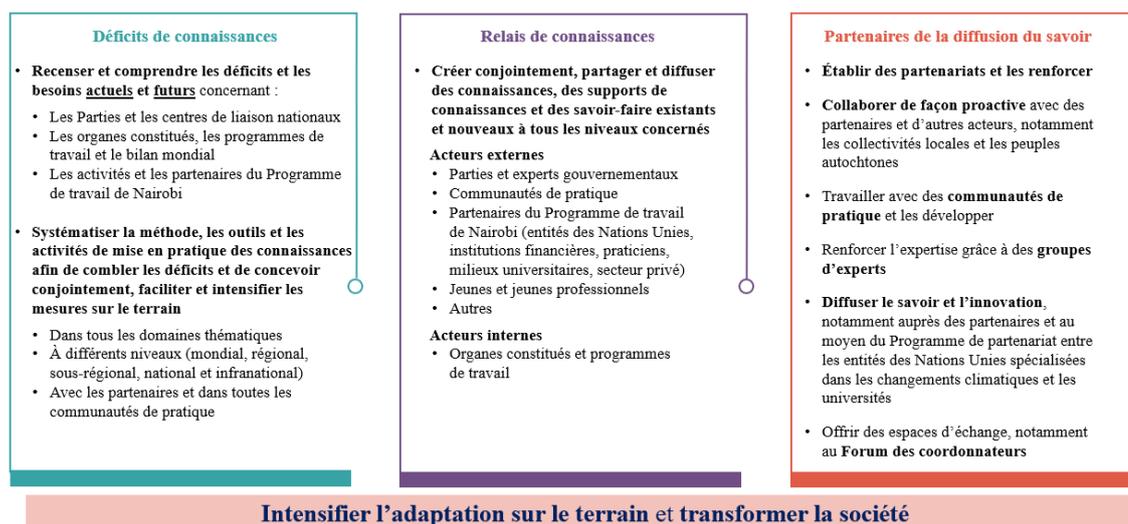
## V. Prochaines étapes

36. Depuis sa création en 2005, le Programme de travail de Nairobi a beaucoup contribué à la mobilisation des partenaires et à la diffusion des connaissances. Les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées au cours de la période considérée sont décrits dans les rapports sur les progrès, les résultats et le bilan établis pour la cinquante-sixième session du SBSTA<sup>28</sup>.

37. À la suite du renforcement du rôle du Programme de travail de Nairobi en 2022, et compte tenu des défis pluridisciplinaires à relever en permanence en ce qui concerne les déficits de connaissance et les mesures d'adaptation, en particulier des difficultés relevées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son sixième Rapport d'évaluation, le secrétariat entend consolider la position du Programme de travail de Nairobi en tant que pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention, en collaboration avec ses plus de 450 organisations partenaires, afin d'appuyer les travaux menés en interne dans le cadre de la Convention, notamment par les organes constitués compétents, et les activités externes à tous les niveaux (voir la figure 4).

Figure 4

### Prochaines étapes de la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi



38. Les activités de soutien aux Parties menées dans le cadre du Programme de travail de Nairobi se poursuivront et consisteront :

a) À rassembler et à diffuser des connaissances scientifiques, locales et autochtones afin de combler les déficits de connaissances actuels et futurs ;

<sup>27</sup> Voir <https://unfccc.int/event/water-climate-nexus>.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2022/2, FCCC/SBSTA/2022/4 et FCCC/SBSTA/2022/5.

b) À fournir des connaissances concrètes et utiles et une expertise en matière d'adaptation et de résilience ;

c) À faire en sorte que l'adaptation ne soit pas entravée par l'absence de connaissances, de systèmes de connaissances et de savoir-faire ;

d) À doter les Parties, les partenaires et les communautés de pratique des connaissances dont ils ont besoin pour mener une action climatique porteuse de changement et l'intensifier à tous les niveaux ;

e) À élaborer, pour le Programme de travail de Nairobi, un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui puisse également s'appliquer aux activités d'adaptation de manière plus générale.

39. Dans ce contexte, en 2023 et 2024, le secrétariat prévoit de poursuivre les activités qu'il mène au titre du Programme de travail de Nairobi de manière à améliorer la cohérence de ses activités de production et d'application des connaissances et à renforcer les partenariats dans le cadre du Programme de travail, sous réserve des ressources disponibles. Les activités ci-après sont en cours :

a) Mener des travaux thématiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en tenant compte des autres mandats et travaux exécutés au titre de la Convention dans ce domaine, en vue d'élaborer un document de cadrage et une note d'orientation ;

b) Intensifier les activités menées au titre de l'initiative de Lima dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen et chercher des possibilités d'élargissement de l'initiative à de nouvelles sous-régions (par exemple, l'Afrique orientale et occidentale et les PEID des Caraïbes) ;

c) Collaborer avec les centres régionaux de collaboration dans le cadre de l'initiative de Lima et des semaines régionales du climat ;

d) Comblent les déficits de connaissances en établissant des partenariats et en organisant des projets dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités ;

e) Partager des connaissances et fournir un soutien ciblé dans le cadre des activités menées au titre des plans de travail du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA, de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du CET, ainsi que d'autres programmes de travail pertinents ;

f) Mettre à jour le portail de connaissances sur l'adaptation pour le rendre plus convivial et ajouter des rubriques relatives aux partenaires, aux ressources pédagogiques et aux activités menées au titre du Programme de travail de Nairobi ;

g) Créer un nouveau domaine thématique consacré aux connaissances et à l'innovation en ce qui concerne les montagnes, les zones de haute latitude et la cryosphère du point de vue des systèmes hydrologiques et du captage de l'eau ;

h) Organiser le Forum annuel des coordonnateurs, dont l'édition 2023 devrait en principe être consacrée au domaine thématique mentionné au paragraphe 39 g) ci-dessus.

40. Le secrétariat entend également démarrer de nouvelles activités en 2023 et 2024, sous réserve des ressources disponibles, notamment :

a) Systématiser les méthodes, les outils et les stratégies de mobilisation des partenaires dans le cadre du Programme de travail de Nairobi afin d'élaborer une approche axée sur les résultats qui soit adaptée aux mandats du Programme de travail et aux besoins des Parties ;

b) Systématiser la collaboration proactive avec les partenaires du Programme de travail de Nairobi afin de renforcer le rôle que celui-ci joue, en tant que pôle de connaissances du Comité de l'adaptation, dans la collecte et la diffusion de connaissances scientifiques, autochtones et locales à l'appui des activités et des plans de travail des organes constitués ;

c) Mettre au point une stratégie d'élargissement des partenariats noués dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités afin de développer la capacité des jeunes et des professionnels en début de carrière à intensifier les efforts d'adaptation grâce à l'amélioration des connaissances dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et surtout dans les PMA et les PEID (voir l'annexe I pour plus de précisions).

41. Un plan provisoire des activités à mener en 2023 au titre du Programme de travail de Nairobi figure dans l'annexe II.

## Annexe I

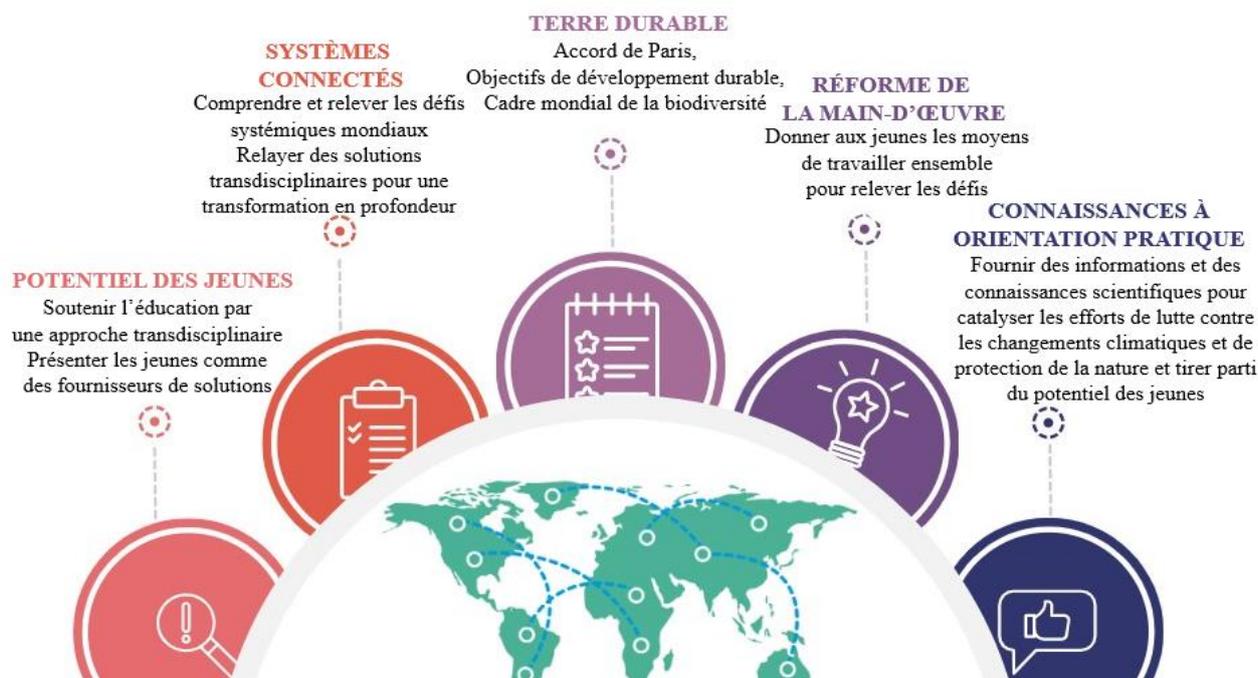
### Vision du secrétariat pour le Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités

Le secrétariat est en train d'élaborer une stratégie visant, sous réserve des ressources disponibles, à élargir les partenariats noués dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités afin de développer la capacité des jeunes et des professionnels en début de carrière à intensifier la lutte contre les changements climatiques grâce à l'amélioration des connaissances dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement et surtout dans les PMA et les PEID. Une proposition de vision pour cette stratégie est présentée ci-après.

**VISION**

### Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités

#### Raison d'être



**VISION** Tirer parti du potentiel des jeunes et des professionnels en début de carrière et de leur capacité à intensifier les efforts d'adaptation grâce à l'amélioration des connaissances dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement

## Annexe II

## Plan de travail provisoire du Programme de travail de Nairobi pour 2023

	T1	T2	T3	T4
<b>Travaux thématiques</b>				
Poursuivre les travaux thématiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en tenant compte des autres mandats et travaux exécutés au titre de la Convention dans ce domaine, en vue d'élaborer un document de cadrage et une note d'orientation	x	x	x	x
Créer un nouveau domaine thématique consacré aux montagnes, aux zones de haute latitude et à la cryosphère du point de vue des systèmes hydrologiques et du captage de l'eau		x	x	x
<b>Initiative de Lima et autres formes de collaboration régionale</b>				
Intensifier les activités menées au titre de l'initiative de Lima dans la sous-région de l'Hindou Kouch himalayen	x	x	x	x
Chercher des possibilités d'élargissement de l'initiative de Lima à de nouvelles sous-régions, telles que l'Afrique orientale et occidentale et les PEID des Caraïbes	x	x	x	x
Collaborer avec les centres régionaux de collaboration dans le cadre de l'initiative de Lima et des semaines régionales du climat				
<b>Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités</b>				
Continuer d'établir des partenariats et d'organiser des projets pour combler les déficits de connaissances	x	x	x	x
<b>Collaboration avec les organes constitués</b>				
Partager des connaissances et appuyer la réalisation d'activités prévues dans les plans de travail du Comité de l'adaptation, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du Comité exécutif de la technologie, ainsi que dans d'autres programmes de travail pertinents	x	x	x	x
<b>Communication</b>				
Mettre à jour le portail de connaissances sur l'adaptation pour le rendre plus convivial et ajouter des rubriques relatives aux partenaires, aux ressources pédagogiques et aux activités menées au titre du Programme de travail de Nairobi	x	x	x	
<b>Forum des coordonnateurs</b>				
Organiser le Forum annuel des coordonnateurs en marge de la vingt-huitième session de la COP, comme prévu dans le mandat			x	
<b>Suivi, évaluation et apprentissage</b>				
Élaborer une stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour le Programme de travail de Nairobi	x	x	x	
<b>Nouvelles activités</b>				
Systématiser les méthodes, les outils et les stratégies de mobilisation des partenaires dans le cadre du Programme de travail de Nairobi afin d'élaborer une approche axée sur les résultats qui soit adaptée aux mandats du Programme et aux besoins des Parties	x	x		

---

	T1	T2	T3	T4
Systematiser la collaboration proactive avec les partenaires du Programme de travail de Nairobi afin de renforcer le rôle que celui-ci joue, en tant que pôle de connaissances du Comité de l'adaptation, dans la collecte et la diffusion de connaissances scientifiques, autochtones et locales à l'appui des activités et des plans de travail des organes constitués	x	x	x	
Mettre au point une stratégie d'élargissement des partenariats noués dans le cadre du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités		x	x	x

---